

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 08 juillet 2013 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents madame la mairesse Lynn Audet et messieurs les conseillers Christian Caron, Jean-Marc Julien, Bernard Naud, Gaétan Falardeau et Marc Naud, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2013-07-03

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Marc Naud
et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2013-07-04

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2013 soit adopté tel que déposé et lu.

2013-07-05

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 02 juillet 2013.

Il est proposé par M. Bernard Naud
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 02 juillet 2013 soit adopté tel que déposé et lu.

La séance est ajournée à 19h45 et reprise à 19h48, M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier ayant dû s'absenter pour aller chercher des documents manquants au bureau municipal.

2013-07-06

Renouvellement des droits de passages du Club de motoneige Alton pour la saison 2013-2014

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde au Club de motoneige Alton les droits de passage nécessaire à la saison de motoneige 2013-2014 tel que mentionné dans le document annexé à la présente.

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Alban, tout document nécessaire ou utile aux présentes;

2013-07-07

APEPA – Aide de 2500 \$ pour les opérations 2013 au Lac Long.

Il est proposé par M. Bernard Naud
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une aide de 2500 \$ à l'organisme Action plans d'eau plein-air (APEPA) pour la prise en charge des opérations au Lac Long en 2013.

2013-07-08

Appel d'offres 2013.07 pour l'achat d'une module de jeux

Considérant les documents d'appel d'offres 2013.07 pour l'achat d'un module de jeux;

Considérant que la Municipalité a reçu deux soumissions conformes.

Considérant qu'il s'agissait d'un appel d'offres avec pondération et que le comité de sélection a attribué un pointage plus élevé à la proposition des Équipements récréatifs Jambette Inc.

En conséquence, il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde le mandat de fourniture d'un module de jeux (2013.07) à Équipements récréatifs Jambette Inc. au montant de 30 698.02 \$, toutes taxes incluses.

2013-07-09

Reconstruction du rang de la rivière Noire – Demande de soumission pour la fourniture de matériaux granulaire MG-20.

Considérant que le conseil municipal de Saint-Alban souhaite procéder à la reconstruction d'une partie (1400 mètres) du rang de la Rivière Noire à l'automne 2013;

Considérant qu'une quantité d'environ 5000 tonnes de matériaux granulaires MG-20 sera nécessaire à cette fin.

En conséquence, il est proposé par M. Bernard Naud
et unanimement résolu :

Que la municipalité procède à un appel d'offres pour la fourniture de matériaux granulaire MG-20.

2013-07-10

Continuité des mandats en cours – Dessau Inc.

Considérant la lettre reçue du président du Conseil du Trésor et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire datée du 19 juin 2013 concernant certaines conséquences liées à l'application de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*;

Considérant qu'en vertu de l'article 21.19 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, une entreprise est réputée en défaut d'exécuter un contrat ou un sous-contrat public aux termes d'un délai de 60 jours suivant la date de la notification de la décision de l'Autorité des marchés financiers et qui, de ce fait, doit être inscrite au Registre de entreprises non-admissibles (RENA) aux contrats publics constitué en vertu de la section II du chapitre V.1 de cette loi;

Considérant que le deuxième alinéa de cet article 21.19 prévoit qu'une municipalité peut demander au MAMROT (selon les dispositions de l'article 938.3.3 du *Code municipal du Québec*) de permettre la poursuite de

l'exécution d'un contrat public dans les 30 jours suivant la notification par l'Autorité en l'absence d'autorisation;

Considérant que le 20 juin 2013, la firme Dessau Inc. a été inscrite au RENA;

Considérant que la Municipalité a reçu le 28 juin 2013 une lettre accompagnée de la liste des contrats en cours avec cette entreprise et que le contrat suivant y étant mentionné est effectivement en cours :

- ❖ Plans, devis, et services professionnels d'ingénieurs pour le remplacement et le prolongement d'une conduite d'aqueduc dans le rang Saint-Joseph Est.

Considérant que la municipalité a 15 jours à compter de cette date pour aviser le MAMROT qu'elle ne désire pas poursuivre l'exécution de ce contrat avec l'entreprise et qu'à défaut de donner une réponse, le gouvernement considérera que la Municipalité désire poursuivre le contrat;

Considérant que la Municipalité désire que le contrat conclu avec Dessau Inc. puisse se poursuivre et qu'il est dans l'intérêt public qu'il en soit ainsi;

Considérant en effet qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables de la Municipalité que ce contrat se poursuive afin d'assurer la continuité des services publics et des projets municipaux;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban souhaite poursuivre le contrat en cours avec la firme Dessau Inc.;

Que la Municipalité demande ainsi la poursuite de l'exécution de ce contrat public qu'elle a conclu avec la firme Dessau Inc.

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier :

- ❖ Transmette une copie de la présente à la Direction régionale du MAMROT;
- ❖ Soit autorisé à signer tout document afin de donner plein effet au contenu de la présente résolution.

2013-07-11

Nomination sur une base permanente d'un poste de responsable des questions familiale.

Attendu que la Municipalité de Saint-Alban a adopté une Politique de la famille et des aînés en novembre 2012 et que celle-ci a fait l'objet d'un lancement officiel en décembre 2012 lors d'une activité populaire;

Attendu qu'il est nécessaire de nommer au sein du conseil municipal un membre responsable des questions familiale (RQF) afin d'assurer le suivi de la politique par le conseil municipal.

En conséquence, il est proposé par M. Bernard Naud et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban établisse de façon permanente un poste de responsable des questions familiales (RQF) au sein du conseil municipal.

2013-07-12

Politique de la famille et des aînés - Formation d'un comité permanent

Attendu que la Municipalité de Saint-Alban a adopté une Politique de la famille et des aînés en novembre 2012 et que celle-ci a fait l'objet d'un lancement officiel en décembre 2012 lors d'une activité populaire;

Attendu que par l'adoption de cette politique, la Municipalité de Saint-Alban s'est engagée à agir en faveur des familles et des aînés en leur offrant un milieu de vie qui contribue à leur bien-être et qui favorise leur épanouissement;

Attendu qu'une des mesures inscrites dans le plan d'action de la politique est de former un comité de la famille et des aînés permanent et consultatif, présidé par le responsable des questions familiales, afin d'assurer le suivi de la politique et de son plan d'action;

Attendu que des membres du comité d'élaboration de la politique et d'autres personnes de la communauté ont manifesté le désir de s'impliquer dans le comité de suivi;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban forme officiellement le Comité de suivi de la politique de la famille et des aînés;

Que ce comité soit formé de personnes représentatives de différentes sphères de la communauté;

Que les mandats de ce comité sont les suivants :

- Assurer le suivi des actions inscrites dans la politique;
- Préparer un bilan annuel des réalisations et en assurer la diffusion auprès de la population;
- Assurer le suivi des actions inscrites dans la politique;
- Agir en tant que responsable de certaines actions inscrites au plan d'action;
- Assurer la circulation de l'information et les contacts entre les différents comités et organismes de la Municipalité;
- Étudier, analyser et formuler des recommandations sur tout sujet soumis par le conseil municipal touchant la famille et les aînés (rôle consultatif);
- Collaborer à la mise en œuvre d'actions à caractère familial dans la Municipalité;
- Favoriser le maintien d'un processus régulier de consultation sur les questions touchant la famille et les aînés.

2013-07-13

Végétalisation rang de l'Église Nord – Secteur de la sablière de Transport Gilles Tessier Inc.

Considérant que les talus érigés à titre de coupe-son par Transport Gilles Tessier Inc. pour leur sablière du rang de l'Église Nord constituent un irritant pour le voisinage en ce qui a trait au paysage;

Considérant que la CAPSA peut fournir des arbres pour végétaliser le tout et qu'il serait uniquement nécessaire de fournir la main d'œuvre et d'acheter de la semence pour un montant d'environ 300 \$.

Il est proposé par M. Bernard Naud et unanimement résolu :

Que la Municipalité demande à Transport Gilles Tessier Inc. de fournir la main d'œuvre et la semence afin de végétaliser le tout;

2013-07-14

Vente des terrains de la rue Saint-Eugène

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu,

Que la Municipalité face appel aux services d'un courtier immobilier pour la vente des deux terrains de la rue Saint-Eugène;

Que le contrat soit octroyé au courtier offrant les conditions les plus avantageuses;

Que le prix des terrains soit ajusté pour tenir compte des frais de courtage;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Alban, tout document nécessaire ou utile aux présentes;

2013-07-15

Offre d'achat à Hydro Québec

Considérant la lettre d'Hydro Québec du 19 septembre 2011 offrant à la municipalité de Saint-Alban la possibilité de présenter une offre d'achat en priorité pour les lots 3B, 3C et 4A, rang 3, du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Alban d'Alton, d'une superficie totale de 114 hectares;

Considérant que ces lots ont un caractère historique, notamment par la présence des « Chutes à Marcotte » et un fort potentiel récréotouristique;

Considérant que la Municipalité considère que ces lots, plus précisément en bordure de la rivière Noire et dans le secteur des chutes doivent rester la propriété d'un organisme public;

Considérant le rapport d'évaluation en date du 28 juin 2012 de M. Frederick Bélanger, É.A. de la firme Servitech, lequel évalue les dits lots au tarif de 2000\$ / hectare;

En conséquence, il est proposé par M. Christian Caron et résolu à la majorité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Alban présente une offre d'achat en bonne et due forme à Hydro Québec au montant de 228 000 \$ + taxes, selon les dispositions prévues à l'offre d'achat numéro 1402-022/325360 fournie par Hydro Québec;

Que conformément à la clause spéciale (10.5) de l'offre d'achat, cette dernière soit conditionnelle à ce que la Municipalité obtienne le financement nécessaire à l'acquisition de ces lots;

Que cette acquisition est faite par la Municipalité à des fins de réserve foncière, étant entendu cependant que la Municipalité devra respecter la restriction d'usage prévue à l'offre d'achat;

Que Mme Lynn Audet, mairesse, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer l'offre d'achat et tout autre document afin de donner plein effet au contenu de la présente résolution.

Messieurs Jean-Marc Julien et Gaétan Falardeau enregistrent leur objection à l'adoption de cette résolution.

2013-07-16

Inscription à la TPS et à la TVQ

Considérant que la municipalité de Saint-Alban anticipe que ses revenus commerciaux seront supérieur à 50 000 \$ pour les prochains exercices financiers.

Il est proposé par M. Bernard Naud et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban s'inscrive au fichier de la taxe sur les produits et services (TPS), ainsi qu'à la taxe de vente du Québec (TVQ) et ce, en date du 01 juillet 2013;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tout document afin de donner plein effet au contenu de la présente résolution.

Bordereau de correspondance.

Dépôt du bordereau de correspondance :

- Lettre de confirmation du MTQ pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal.
- Lettre de remerciement de l'association sportive Chapecamp.
- Lettre de remerciement du projet Collation santé Portneuf

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 08 juillet 2013, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 239 701.53 \$. Toujours en date du 08 juillet 2013, la municipalité avait des placements pour un montant de 80 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2013-7-17

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
POITRAS, LUCILLE	4023	76.60 \$
SSQ	4024	1 448.62 \$
BELANGER, REAL	4025	576.32 \$
BELANGER, ALAIN	4026	129.81 \$
BLOUIN, ETIENNE	4027	75.00 \$
DERY TELECOM	4028	43.10 \$
DESHAIES, EMILIE	4029	73.55 \$
VINCENT L. DOSTIE	4030	404.45 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	4031	4 104.61 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	4032	8 236.07 \$
FORAGE 3D	4033	60 792.18 \$
FQM	4034	712.85 \$
GENERATRICE DRUMMOND	4035	40 379.23 \$
GRAYMONT	4036	2 732.36 \$
HIBON INC.	4037	178.21 \$
LES HUILES DESROCHES INC.	4038	1 061.52 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	4039	137.97 \$
JOHANSEN GUYLAINE	4040	260.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	4041	38.23 \$
CLAUDE LAVERTU	4042	2 528.98 \$
LEFEBVRE, JOHNNY	4043	84.23 \$
MATERIAUX AUDET	4044	972.74 \$
MECANIQUE ST-ALBAN	4045	165.57 \$
JOHN MEUNIER INC.	4046	197.75 \$
MEUNERIE DYNAMIX	4047	91.93 \$
MINI-MIX SAINT-BASILE	4048	504.46 \$

MRC DE PORTNEUF	4049	651.76 \$
AUDET, LYNN	4050	69.26 \$
RICHARD PEARSON (T-SHIRT LOISIRS)	4051	1 316.69 \$
PERRON MARIO	4052	100.00 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	4053	260.00 \$
PROTECTRON SE	4054	209.71 \$
REAL HUOT	4055	465.33 \$
REGIE REGIONALE	4056	451.29 \$
LE RESEAU MOBILITE PLUS	4057	135.85 \$
LES SERRES PERADIENNES	4058	1 568.82 \$
SERVICES MATREC INC.	4059	643.86 \$
SIGNOPLUS	4060	1 975.56 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	4061	260.55 \$
J.-C. TESSIER & FILS INC.	4062	218.50 \$
TRANSP. GILLES TESSIER	4063	3 245.17 \$
TRAVAIL & LOISIRS	4064	57.47 \$
VILLE DE DONNACONA	4065	50.00 \$
VOHL	4066	292.53 \$
WOLSELEY CANADA	4067	7 229.35 \$
A ÉTÉ PAYE PAR INTERNET:	DAS, Fédéral	2 318.34 \$
	DAS, Prov.	5 695.50 \$
	Télus	641.51 \$
	Hydro Qc	5 154.57 \$
	Visa	158.74 \$
	Télus Mobilité	215.88 \$
	TOTAL:	159 100.10 \$
TREPANIER, DENISE	3900	470.78 \$
VINCENT L. DOSTIE	3901	694.60 \$
BLOUIN, ETIENNE	3902	673.01 \$
MORISSETTE, YVON	3903	765.45 \$
GERMAIN, MARIUS	3904	565.63 \$
GENEST, STEFANIE	3905	454.12 \$
TREPANIER, DENISE	3906	456.29 \$
VINCENT L. DOSTIE	3907	694.60 \$
VINCENT L. DOSTIE	3908	708.04 \$
BLOUIN, ETIENNE	3909	673.01 \$
MORISSETTE, YVON	3910	765.45 \$
GERMAIN, MARIUS	3911	565.63 \$
TREPANIER, DENISE	3912	447.58 \$
VINCENT L. DOSTIE	3913	694.60 \$
BLOUIN, ETIENNE	3914	641.01 \$
MORISSETTE, YVON	3915	733.45 \$
GERMAIN, MARIUS	3916	533.63 \$
DOLBEC, ROSEMARIE H.	3917	472.53 \$
PAQUIN, SABRINA	3918	124.14 \$
GRANDBOIS GINGRAS, ISABELLE	3919	433.79 \$
GAGNON, AUDREY ANNE	3920	162.03 \$
TREPANIER, DENISE	3921	450.49 \$
VINCENT L. DOSTIE	3922	694.60 \$
BLOUIN, ETIENNE	3923	654.01 \$
MORISSETTE, YVON	3924	658.95 \$
GERMAIN, MARIUS	3925	533.63 \$
DOLBEC, ROSEMARIE H.	3926	437.09 \$
GOULET, ISABELLE	3927	275.27 \$
PAQUIN, SABRINA	3928	361.63 \$
GRANDBOIS GINGRAS, ISABELLE	3929	307.90 \$
GAGNON, AUDREY ANNE	3930	383.21 \$

AUDET, LYNN	3931	1 096.17 \$
CARON, CHRISTIAN	3932	305.78 \$
JULIEN, JEAN-MARC	3933	305.78 \$
NAUD, BERNARD	3934	100.78 \$
FALARDEAU, GAETAN	3935	305.78 \$
MARC NAUD	3936	290.78 \$
	TOTAL:	18 891.22 \$

GRAND TOTAL: 177 991.32 \$

Divers et questions

Pas de questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée

2013-07-18

Levée de la séance

Il est proposé par M. Bernard Naud
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;
La mairesse lève la séance à 21h10.

Lynn Audet
mairesse

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Lynn Audet, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »